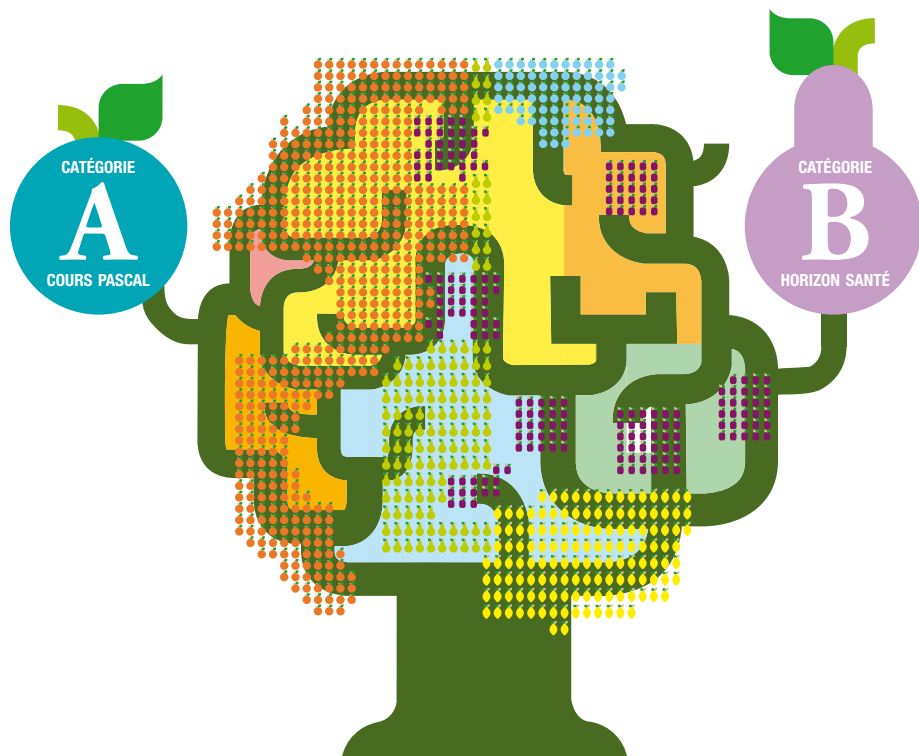


LA CONTRIBUTION DE VOTRE ENTREPRISE PORTERA SES FRUITS



TAXE D'APPRENTISSAGE 2009

effectuez votre versement avant le 28/02/2009.

COURS



PASCAL

Le **COURS PASCAL**, c'est 68 rentrées scolaires, des milliers d'élèves et autant de réussites.

La tradition d'enseignement de cet établissement secondaire privé hors contrat, non subventionné, repose sur des professeurs choisis parmi les meilleurs, ce qui en fait un établissement original et autonome.

Créé en 1940 par André Lazareff, cette véritable « institution lyonnaise » a été reprise par Gilles Morand, ancien élève puis collaborateur.

Aujourd'hui, le Cours Pascal a ouvert des classes technologiques et propose également un enseignement supérieur au sein de son école Horizon Santé.

Leur fonctionnement suppose des moyens importants et, comme tout établissement, nous comptons sur le soutien du monde de l'entreprise, le vôtre en particulier.

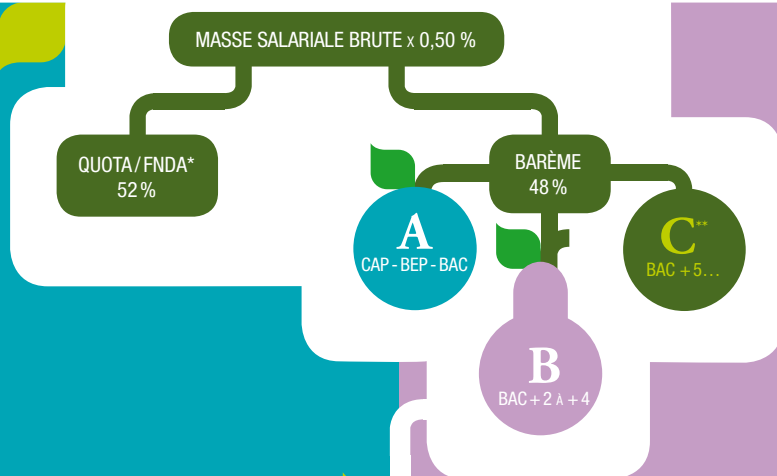
Tournée vers l'avenir dès sa création en 1986, **HORIZON SANTÉ** prépare les étudiants aux BTS diététique et ESF (Économie Sociale et Familiale).

Plus que jamais, la nutrition est un problème de santé publique, d'où la nécessité d'une formation initiale adaptée.

Notre équipe pédagogique composée de diététiciens, de médecins et de professeurs spécialisés, dispense une formation de qualité parmi les meilleures en France, assurant aux élèves un taux de réussite aux diplômes de 77%.

Principes de la taxe d'apprentissage

C'est un versement obligatoire à effectuer avant le 28/02/2009.
Il correspond, en général, à 0,50 % du montant de la masse salariale brute 2008.



À quoi servira votre contribution ?

Le versement de la taxe d'apprentissage permet à nos écoles d'améliorer leur fonctionnement au quotidien.

A COURS PASCAL

- rénovation de locaux
- mise à disposition d'outils pédagogiques et technologiques
- stages découverte entreprises
- mise en place d'échanges internationaux
- acquisition de matériel et logiciels informatiques

B HORIZON SANTÉ

- modernisation des matériels pour les laboratoires
- acquisition de matériel et logiciels informatiques
- acquisition de matériel de laboratoire
- mise à disposition d'outils pédagogiques et technologiques

TAXE D'APPRENTISSAGE 2009

effectuez votre versement avant le 28/02/2009.



*Avec mes remerciements
Pascalement vôtre,*

Gilles Morand
directeur cours Pascal/ Horizon santé

Contact Taxe Apprentissage :

Sandrine FESSY
04 72 07 43 43
s.fessy@free.fr



21 rue Longue
69001 LYON
T : 04 72 07 43 43
F : 04 72 07 43 49
www.cours-pascal.com
mél : info@cours-pascal.com



6 rue de la Martinière
69001 LYON
T : 04 78 27 46 13
F : 04 78 39 78 98
www.horizon-sante.com
mél : info@horizon-sante.com